

POUR QUI ?

- Les Experts-comptables exerçant leur profession à titre indépendant
- Les experts-comptables salariés inscrits au tableau de l'ordre
- Les commissaires aux comptes exerçant leur profession à titre indépendant
- Les experts judiciaires agréés par la Cour de cassation ou inscrits près une cour d'appel et ayant été précédemment affiliés à la Cavec.

FONCTIONNEMENT

En cas d'incapacité temporaire totale de travail

Franchise : 90 jours

Montant : 86 € / jour

Durée de versement :

36 mois continus ou période cumulée de 3 fois 365 jours à partir de la date d'effet de la prestation.

Conjoint collaborateur : Selon l'option choisie, prestations égales à 25 % ou 50 % de celles versées pour l'assuré principal

Les montants indiqués correspondent à l'année 2017

En cas d'invalidité permanente

INVALIDITÉ TOTALE (100%)

Rente d'invalidité servie à l'assuré

Montant en fonction de la classe de cotisation

Classes	Montant annuel de la pension d'invalidité
1	6 756 €
2	13 512 €
3	27 024 €
4	40 536 €

Durée de versement : jusqu'à la liquidation de la retraite et au plus tard, jusqu'à 65 ans.

Rente servie aux enfants

Montant en fonction de la classe de cotisation

Classes	Montant annuel de la rente
1	2 252 €
2	4 504 €
3	9 008 €
4	13 512 €

Durée de versement : Jusqu'à 25 ans ou à vie si l'enfant est atteint, avant sa majorité, d'une infirmité permanente lui interdisant de se livrer à tout travail rémunéré.

INVALIDITÉ PARTIELLE (DE 66 À 99%)

Montant : rente totale x taux de rente

Conjoint collaborateur : Selon l'option choisie, prestations égales à 25 % ou 50 % de celles versées pour l'assuré principal

En cas de décès

Capital Décès

Classes	Montant du capital décès
1	39 410 €
2	78 820 €
3	157 640 €
4	236 460 €

Rente éducation

Classes	Montant annuel de la rente
1	2 252 €
2	4 504 €
3	9 008 €
4	13 512 €

Bénéficiaire : chaque enfant âgé de moins de 25 ans ou atteint, avant sa majorité, d'une infirmité permanente lui interdisant de se livrer à tout travail rémunéré.

Conjoint collaborateur : Selon l'option choisie, prestations égales à 25 % ou 50 % de celles versées pour l'assuré principal

Pour en savoir plus : CAVEC - 48 bis rue Fabert 75007 Paris - www.cavec.fr - 01 80 49 25 25